



Plate-forme revendicative des agents du Centre Gestion Service Retraites de Rennes

Conditions de travail :

- Implantation des emplois nécessaires au bon fonctionnement du centre
- Vacation quotidienne sur la plate-forme téléphonique limitée à 2 heures maximum, en une seule fois
- Fermeture de la plate-forme à 16 heures le vendredi et les veilles de jours fériés
- Arrêt des pressions hiérarchiques liées aux statistiques
- Arrêt du suivi nominatif des agents en plate-forme
- Rejet des plannings de plate-forme élastiques et respect des plannings établis
- Arrêt de la limitation des temps d'appels (actuellement à 3 mn)
- Respect du droit au post-appel pour le traitement des conséquences de l'appel
- Nomination d'un nouvel interlocuteur au SRE chargé du pilotage de la plate-forme
- Renforcement de l'isolation acoustique des faux-plafonds

Formation :

- Mise en place de deux référents chargés de la formation pratique de terrain et de la transmission du savoir et du savoir-faire
- Réunions d'information, de formation et d'échanges sur la matière professionnelle avec compte-rendu écrit
- Rejet catégorique de la formation par messagerie

Moyens matériels :

- Nécessité de deux scanners neufs et performants
- Nécessité d'un fax neuf et performant
- Des applicatifs adaptés aux évolutions de la réglementation

Octroi d'une prime mensuelle de sujétion et de spécificité de 180 euros, prise en compte dans le calcul de la retraite.

Toutes ces revendications ont pour objectif d'assurer le travail de gestion et d'accueil téléphonique dans de bonnes conditions, en améliorant le service public et les conditions de travail des agents.